



# Le SCOT – Diagnostics thématiques : hypothèses stratégiques à vérifier

SCOT – Méthodologie – Note N°2

19 mai 2004

Mission 1 du programme partenarial 2004

## SOMMAIRE

<b>1 - Un diagnostic pour vérifier des hypothèses stratégiques .....</b>	<b>4</b>
1-1 - La finalité des hypothèses stratégiques .....	4
1-2 - La construction des hypothèses stratégiques .....	4
1-3 - De l'hypothèse stratégique au questionnement .....	5
1-4 - Le bilan des acquis : une étape indispensable du diagnostic .....	6

*L'architecture générale de la démarche d'élaboration du SCOT Provence Méditerranée est décrite dans le document SCOT - méthodologie - note N°1.*

*La présente note N°2 traite de l'élaboration des quatre diagnostics destinés à guider le travail des commissions thématiques :*

- *Environnement, protection du patrimoine et du littoral, protection du paysage,*
- *Transports, désenclavement, déplacements,*
- *Habitat rural et urbain, accueil des gens du voyage,*
- *Développement économique, commercial, agricole, forêt, tourisme.*

*Ces quatre diagnostics thématiques visent à vérifier la pertinence et la faisabilité d'hypothèses stratégiques.*

*Ces hypothèses s'appuient notamment sur les objectifs cadre du SCOT appliqués au thème considéré, les souhaits et désirs des élus, et préfigurent les ambitions du territoire et les objectifs stratégiques du SCOT.*

*La mise en perspective de ces hypothèses stratégiques - éventuellement reformulées au regard des résultats du diagnostic - et des diagnostics de secteur géographique permettra de formuler le PADD du SCOT Provence Méditerranée.*

*Après une présentation générale de la démarche de diagnostic thématique, la présente note détaille :*

- *Une première proposition d'hypothèses stratégiques pour chacune des commissions thématiques,*
- *Une première mise en perspective de ces hypothèses afin d'identifier les transversalités entre les thèmes.*

# 1 - Un diagnostic pour vérifier des hypothèses stratégiques

## 1-1 - La finalité des hypothèses stratégiques

Le diagnostic du SCOT n'est pas une monographie.

Il tire partie de l'acquis des études existantes et permet de vérifier des hypothèses stratégiques.

Les hypothèses stratégiques préfigurent le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT.

Elles préfigurent une ambition pour le territoire ou un objectifs stratégique du SCOT dont il s'agit de vérifier la pertinence et la faisabilité.

*Exemple d'hypothèse stratégique en matière de transport : Il est possible, par une politique pertinente de localisation des fonctions urbaines et d'optimisation des réseaux de transports, d'accueillir le développement économique et démographique attendu sans devoir créer de nouvelles infrastructures lourdes de déplacements (en dehors de celles qui sont déjà programmées).*

Chaque commission thématique élaborer ses hypothèses stratégiques à vérifier dans le diagnostic.

En fonction des résultats du diagnostic, elles seront invalidées, reformulées ou validées.

La mise en perspective des hypothèses stratégiques des différentes commissions et des diagnostics de secteur géographique permettra de construire le PADD du SCOT.

## 1-2 - La construction des hypothèses stratégiques

Pour construire leurs hypothèses stratégiques, les commissions thématiques peuvent s'appuyer sur :

- La réappropriation des objectifs cadre du SCOT en fonction des spécificités du thème abordé, des attentes et des souhaits des élus concernés,
- Un bilan rapide des études et réflexion existantes sur le thème concerné,
- Un recensement des sujets à traiter et des politiques publiques concernées par le thème de la commission ; et une première expression des buts que l'on souhaite atteindre pour chaque politique publique.

Par ailleurs, trois séries de questions peuvent guider la construction des hypothèses stratégiques.

### **1 Quels sont les sujets à traiter au regard du thème de la commission ?**

#### **A quels domaines d'action publique se rattache chaque sujet ?**

##### Exemples :

- *Le sujet « forêt » peut être traité sous l'angle des politiques économiques et agricoles (valorisation de la ressource « bois »), sous l'angle des politiques de gestion des risques (prévention et lutte contre les incendies), sous l'angle des politiques d'environnement (mise en valeur des paysages, protection de la biodiversité), etc.*
- *Le sujet « eau » peut être traité sous l'angle de l'approvisionnement en eau, de la gestion des eaux usées, du risque inondation, de la protection de la biodiversité (zones humides), etc.*

### **2 – Quels buts veut-on atteindre et quels obstacles doit-on surmonter dans les domaines d'action publique identifiés ?**

#### **Quels sont les causes des obstacles identifiés et les leviers d'actions utilisables pour atteindre les buts recherchés ?**

##### Exemples. En matière économique :

- *Un obstacle à surmonter : le logement des actifs*
- *Un but à atteindre : conforter les pôles d'excellence économiques du territoire.*
- *Un levier d'actions : la formation et la recherche.*

### **3 - Quelles pistes de solutions sont envisageables de manière « intuitive » ?**

#### **A quel domaine d'action publique se rattache chaque piste de solution ?**

Exemple : en matière de transport, les solutions peuvent se rattacher à la politique de déplacements (créer une nouvelle route, une nouvelle ligne de bus) et à la politique de gestion de l'espace (localisation des équipements, du développement urbain).

## **1-3 - De l'hypothèse stratégique au questionnement**

Le questionnement désigne une liste de questions.

La réponse à ces questions permet de vérifier la pertinence des hypothèses stratégique et leur faisabilité afin, le cas échéant, de permettre leur reformulation.

Le questionnement peut notamment porter sur :

- Les causes d'un problème (exemple : pourquoi les actifs ont du mal à se loger ?)
- Les facteurs qui peuvent contrarier les buts recherchés (exemple : quels sont les facteurs de fragilité de nos pôles d'excellence économiques ?)
- Les critères d'évaluation (ex : selon quels critères allons nous décider qu'un espace naturel doit être protégé ?).

## 1-4 - Le bilan des acquis : une étape indispensable du diagnostic

Le diagnostic du SCOT ne part pas de « zéro ».

- Un grand nombre d'études générales, thématiques ou territoriales existent.
- Par ailleurs, des démarches de planification supra-communales thématiques sont en cours ou approuvées (PLH, PDU, schémas départementaux, etc.).
- Enfin, la mise en perspective des réflexions communales (plans locaux d'urbanisme approuvés ou en cours de révision) est un support important de réflexion.

Cet acquis en termes de connaissances, d'enjeux, d'ambitions et d'objectif exprimés, voire d'orientations validées constitue la matière première indispensable du diagnostic du SCOT.

### **Chaque commission établira un bilan des acquis, c'est-à-dire à une première synthèse des études et documents d'orientation existants.**

Cette synthèse peut porter sur quatre éléments :

- Quelle vision du thème se dégage des documents généraux ou sectoriels de niveau intercommunal ? (problèmes identifiés, liens avec d'autres thèmes, éléments d'orientations proposés ou validés, territoires identifiés comme porteur d'enjeux particuliers, etc.)
- Quelle vision du thème se dégage de la « somme » des documents d'urbanisme communaux (POS/PLU) en cours ou approuvés ?
- Quelles sont les grandes tendances d'évolution en cours ? Sont-elles problématiques ou non ? Peut-on les infléchir ?
- Quelles sont les grandes tendances d'évolution futures qui commencent à se dessiner ? Sont-elles problématiques ou non ? Peut-on les infléchir ?

Cette synthèse servira de support à la construction et à la vérification des hypothèses stratégiques.

Elle permettra également d'identifier les points sur lesquels des compléments d'études sont indispensables, afin d'optimiser les ressources financières affectées à l'élaboration du SCOT.